MAIRIE D'UEBERSTRASS



CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE D'UEBERSTRASS Compte rendu de séance du mercredi 27 mai 2020

Sous la présidence de Madame LEY Marie-Cécile, Maire

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20H00

Présents: M. WININGER Sébastien, Mmes LEY Marie-Eve, VANSTEENKISTE Paméla, Adjoints, M. STREICHER Marc, Mme ECKENSCHWILLER Carine, MM. RABASTE Michel, PETER Daniel, BERTHAULT Pascal, Mmes PATRIX Caroline, SAHM Aurélie

Secrétaire de séance : Mme ISSNER Anne-Sophie

Convocation envoyée le 19 mai 2020

Ordre du jour:

- 1. Fixation du pourcentage des indemnités du maire et des adjoints ayant délégations
- 2. Vote des 3 délégués au Syndicat Scolaire des 4 Ecoles Friesen-Hindlingen-Largitzen-Ueberstrass
- 3. Vote des délégués au Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires et Culturelles de la Vallée de la Largue
- 4. Vote du représentant de la commune auprès de l'EPAGE Largue
- 5. Approbation des conditions bancaires de la ligne de trésorerie

POINT 1 – Fixation du pourcentage des indemnités du Maire et des adjoints ayant délégations :

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer à :

- Mme le maire l'indemnité de fonction, tel que prévu par la loi 2019-1461 du 27.12.2019 art. 92 suivant le régime indemnitaire des maires L.2123-23 du CGCT et ceci à partir de la date d'application de cette loi.
- Aux adjoints l'indemnité de fonction, tel que prévu par la loi 2019-1461 du 27.12.2019 art. 92 suivant le régime indemnitaire des adjoints L.2123-24 du CGCT à un taux identique pour les 3 adjoints et correspondant à 8,5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (ITBFP).

<u>POINT 2 – Vote des 3 délégués au Syndicat Scolaire des 4 Ecoles Friesen-Hindlingen-Largitzen-Ueberstrass :</u>

3 candidates:

LEY Marie-Cécile LEY Marie-Eve

VANSTEENKISTE Paméla

Résultat :

Les 3 candidates, à savoir LEY Marie-Cécile, LEY Marie-Eve et VANSTEENKISTE Paméla, sont élues à l'unanimité.

<u>POINT 3 – Vote des délégués au Syndicat Intercommunal des Affaires Scolaires et Culturelles</u> de la Vallée de la Largue :

2 candidates:

LEY Marie-Eve

PATRIX Caroline

Résultat :

Les 2 candidates, à savoir LEY Marie-Eve et PATRIX Caroline, sont élues à l'unanimité

POINT 4 – Vote du représentant de la commune auprès de l'EPAGE Largue :

<u>1 candidat</u>: PETER Daniel

Résultat:

Le candidat PETER Daniel est élu à l'unanimité.

POINT 5 – Approbation des conditions bancaires de la ligne de Trésorerie :

Mme le maire présente au conseil municipal les conditions proposées par le Crédit Mutuel de la Largue pour la reconduction à partir du 30 juin 2020 de la ligne de trésorerie de 50 000 €.

<u>Durée</u>: 30 juin 2021

<u>Taux</u>: euribor 3 mois (moyenne mensuelle + marge de 0.60 points)

<u>Disponibilité</u> : dès signature du contrat

<u>Commission d'engagement</u> : montant forfaitaire de 150 €

<u>Intérêts</u>: payable à la fin de chaque trimestre civil

Les conseillers municipaux autorisent à l'unanimité Mme le Maire à signer les documents nécessaires à cette opération.